

## Conseil du 6<sup>ème</sup> arrondissement du 18 mai 2021

### **Vœu relatif à l'utilisation innovante de boutiques vides situées dans l'arrondissement, présenté par François Comet, Conseiller d'arrondissement, membre du Groupe Paris en Commun**

- Considérant que le 6e arrondissement a une des plus fortes densités commerciales de Paris (plus de 73 commerces pour 1000 habitants, alors que la moyenne parisienne se situe aux alentours de 28) ;
- Considérant que la diversité des commerces nécessite une attention particulière pour couvrir harmonieusement à la fois les besoins des habitants, ceux des touristes et ceux des étudiants du Quartier Latin ;
- Considérant que les contraintes sanitaires imposées ont considérablement affaibli l'ensemble des commerces et amené de nombreuses boutiques à fermer, ce qui est particulièrement visible sur des artères aussi emblématiques que la rue de Rennes ou le boulevard Saint-Michel ;
- Considérant que la pandémie a exacerbé la fragilité préexistante de certains secteurs d'activité qui sont au cœur même de la qualité de vie du Quartier Latin comme les cinémas, les théâtres, les librairies, les galeries et autres commerces culturels ;
- Considérant les efforts déployés par la Mairie de Paris pour aider les commerces les plus touchés pendant la pandémie et favoriser une reprise d'activité aussi rapide et solide que possible ;

### **Sur proposition de François Comet, Conseiller d'arrondissement, membre du Groupe Paris en Commun, le conseil d'arrondissement émet le vœu :**

- **que l'opposition, par l'intermédiaire d'un de ses représentants, soit associée aux travaux et participe aux réunions du conseil de la vie économique du 6<sup>ème</sup> arrondissement.**
- **Que la Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement étudie et propose à la Mairie de Paris de tester des solutions innovantes permettant de développer dans des boutiques vides, et éventuellement dans certains hôtels qui ne rouvriront pas, des activités, temporaires ou pérennes, utiles aux habitants, facilitant les circuits courts ou l'économie circulaire et s'inscrivant dans la ville du quart d'heure (lieux de télétravail, cabinets médicaux, magasins partagés, petits ateliers, ...).**
- **Que la Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement, par les moyens de communication dont elle dispose, fasse largement connaître les différentes aides et mécanismes de soutien à l'activité mis en place par la Mairie de Paris pour les commerces.**